



Manquements à la loyauté dans la négociation

Présents : CFDT, CFTC, CGT, FO et Elisfa

COMPTE-RENDU CONVENTIONNEL CPPNI ALISFA 19 janvier 2021

COMMISSION PARITAIRE PERMANENTE DE NÉGOCIATION et d'INTERPRÉTATION

ALISFA

Ordre du jour :

1. Examen du compte-rendu de la réunion du 26 novembre 2020
2. Politique salariale :
 - Accord classification
 - Valeur du point et RMB
3. Egalité professionnelle : échanges autour des différentes propositions
4. Egalité professionnelle : échanges autour des différentes propositions

1. **Examen du compte-rendu de la réunion du 26 novembre 2020**
Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. **Politique salariale**

- a. **Présentation de l'accord classification réalisé par ELISFA**

ou plutôt, tour de table afin que les employeurs prennent connaissance de nos premières réactions, sans aucune réponse de leur part à nos questions.

FO rappelle son opposition aux critères classants et son attachement aux classifications de type Parodi qui se fondent sur des qualifications professionnelles. Le diplôme y est un élément déterminant ainsi que l'expérience professionnelle et la qualification reconnue.

Elisfa propose la suppression des emplois repères et la création de fonctions repères (direction-expert, coordination, intervention sociale et éducative, animation sociale et éducative, entretien, logistique, restauration, gestion administrative et financière) ainsi que des filières de métiers (accueil petite enfance, développement social, gestion administration, technique).

Le classement des métiers, l'articulation filières et fonctions repère donnent lieu à un débat foisonnant et de nombreuses interrogations. De nouvelles cotations pour la pesée des emplois nous sont proposées.

Les employeurs envisagent également de reconnaître l'expérience professionnelle à travers des niveaux (junior, confirmé, senior) afin d'assurer une égalité de traitement sur tout le territoire.

- b. **Ouverture des négociations sur la valeur du point 2021**

Ce point a été mis à l'ordre du jour par FO car il n'y a pas eu de négociation salariale alors que la non-revalorisation de la valeur du point a été déjà annoncée dans les entreprises.

La CGT veut également une négociation.

Pour Elisfa, il n'y aura aucune augmentation de la valeur du point à cause des incertitudes budgétaires, la crise sanitaire, la refonte de la classification et la préservation des emplois.

Les employeurs rappellent également que l'accord complémentaire santé donne du pouvoir d'achat aux salariés par la prise en charge employeur de la cotisation (60 % au lieu de 50 %) en omettant de préciser l'augmentation substantielle de la cotisation enfants.

Pour FO, c'est inacceptable au vu des efforts demandés aux salariés l'année passée et rappelle le rôle essentiel de l'accueil des jeunes enfants dans la bonne marche de l'économie.

La CFTC est solidaire de nos positions.

c. Ouverture des négociations sur la rémunération minimum de branche (RMB) 2021
FO réproouve qu'un accord sur la RMB soit déjà mis à signature et signé par la CGT avant négociation.

Pour la CFDT, les formes n'ont pas été respectées.

La RMB y est revalorisée à hauteur de 20 € au-dessus du SMIC.

Pour FO : nous ne signons pas, le montant est insuffisant.

La CFDT sera signataire et la CFTC attend la réunion de ses instances pour se prononcer.

Pour Elisfa, nous privons 53 % de salariés de la branche de 20 euros au-dessus du SMIC.

Pour FO, il n'y a pas de quoi être fier que plus de la moitié des salariés perçoive un salaire en dessous du SMIC et relèvent de la Rémunération Minimum de Branche. C'est honteux !

3. Avenant prorogeant le dispositif de reconversion ou promotion par l'alternance dit « PRO-A »

Il s'agit de proroger l'accord PRO-A d'un an afin d'assurer une continuité jusqu'en 2022. Comme précédemment, l'accord a été mis à signature et signé par la CGT avant négociation ou même débat en CPNEF (Commission Paritaire Nationale Emploi Formation).

FO insiste sur l'inconvenance de ce procédé une fois de plus et aspire à que cela ne se reproduise pas.

La CFTC souligne le manque de loyauté dans la négociation et traitera à son bureau fédéral de la problématique des mises à signature d'accords avant négociation.

La CFDT sera signataire. Pour la CFTC et FO un bilan devrait être fait avant une prolongation de l'accord. Il est peu probable que la CFTC soit signataire. Il en est de même pour FO.

4. Egalité professionnelle : échanges autour des différentes propositions

Elisfa évoque un accord UDES (Union des Employeurs de l'Economie Sociale).

Pour FO, c'est une coquille vide.

Les employeurs travaillent sur un document qu'ils nous présenteront lors d'une prochaine CPPNI.

Paris, le 20 janvier 2021